

218C0383
FR0000072894-FS0133

8 février 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CAST

(Euronext Paris)

Complément à D&I 218C0374 du 8 février 2018

Par courrier reçu le 8 février 2018, la société DevFactory FZ-LLC¹ (705, Al Thuraya Tower – I, P.O. Box 502091, Media City, Dubaï, Emirats Arabes Unis) a effectué la déclaration d'intention suivante :

« La société DevFactory déclare :

- que les acquisitions ont été réalisées en recourant à des fonds propres (excédents de trésorerie) ;
- qu'elle agit seule ;
- qu'en fonction de la décote par rapport à son estimation de la valeur intrinsèque de la société CAST, elle envisage de procéder à des acquisitions d'actions CAST en fonction des opportunités du marché (dans le respect du tiret suivant) ;
- qu'elle n'envisage pas de prendre le contrôle de la société CAST ;
- qu'elle n'envisage pas de modifier la stratégie de CAST ;
- qu'elle n'envisage aucune des opérations prévues à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- qu'elle ne détient aucun des instruments ou accords listés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'elle n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société CAST ;
- qu'elle envisage de demander encore une fois la nomination d'un représentant au conseil d'administration de CAST. (Toutefois, aucune décision officielle n'a été prise par la direction de DevFactory.) »

¹ Contrôlée par M. Joseph Liemandt.